



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2018-107

Objet : Autorisation de stationner à l'angle des rues Joseph Lamour de Caslou et Victor Hugo
(à proximité de l'Espace Jeunes)

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 23 Février 2018 présentée par la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole des Portes de Bretagne) – Ker Lann – rue Charles Coudé – Bruz – 35027 RENNES Cédex 9 – représentée par Madame Nicole GUICHON, afin de faire stationner un véhicule de la M.S.A. à l'angle des rues Joseph Lamour de Caslou et Victor Hugo, dans le but d'effectuer des examens de santé, le jeudi 15 Mars 2018 de 8 h 30 à 16 h 30.

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le stationnement du véhicule de la M.S.A., sur la chaussée, dans le sens longitudinal (le long du mur de l'Espace Jeunes) et à l'angle des rues Joseph Lamour de Caslou et Victor Hugo, le jeudi 15 Mars 2018 de 8 h 30 à 16 h 30.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : La M.S.A. est autorisée à faire stationner l'un de ses véhicules, sur la chaussée, dans le sens longitudinal (le long du mur de l'Espace Jeunes) et à l'angle des rues Joseph Lamour de Caslou et Victor Hugo, le jeudi 15 Mars 2018 de 8 h 30 à 16 h 30.

ARTICLE 2 : Une signalisation sera mise en place par le service « Voirie » de la Ville de Redon afin de réserver le lieu pour permettre le stationnement du camion précité. La M.S.A. devra veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 27 février 2018

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement

